Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Abattement 100000? donation

Par Yenyen

Bonjour,
Mariés sans contrat de mariage, nous avons fait construire sur un terrain m'appartenant notre résidence principale. Désirant faire donation à notre fils de cette maison, l'abattement de 100.000,00 pour chaque parents, soit 200.000,00 peut-il s'appliquer ?

Merci pour votre réponse.

Par isernon

bonjour,

voir ce lien du trésor public qui répond à votre question :

[url=https://www.impots.gouv.fr/particulier/questions/que-puis-je-donner-mes-enfants-petits-enfants-sans-avoir-payer-de-droits#:~:text=Chaque%20parent%20peut%20ainsi%20donner,fois%20tous%20les%2015%20ans.]https://www.impots.gouv.fr/particulier/questions/que-puis-je-donner-mes-enfants-petits-enfants-sans-avoir-payer-de-droits#:~:text=Chaque%20parent%20peut%20ainsi%20donner,fois%20tous%20les%2015%20ans.[/url]

salutations

Par Yenyen

Merci pour votre réponse.
La maison étant construite sur un terrain que j'ai reçu en héritage. J'en suis donc le seul propriétaire. L'abattement de 100KE peut-il s'appliquer pour les deux parents, soit 200KE.

Merci,

Par isernon

la maison étant construite sur un terrain vous appartenant, l'ensemble vous appartient et vous êtes le seul donateur, donc l'abattement ne s'appliquera qu'une seule fois.

Par Yenyen

C'est bien ce que je craignais. La solution est peut-être de modifier mon contrat de mariage.
Encore merci pour votre aide.

Par isernon

le changement de régime matrimonial n'est pas gratuit.
et ensuite, il faudra faire rentrer votre bien propre dans la communauté ce qui ne sera pas gratuit non plus..
prenez conseil auprès d'un notaire.